

## DISPOSITIONS GENERALES « AUBES SAUVAGES »

Les présentes dispositions sont applicables à toute personne qui réserve une activité « Aube Sauvage » sur le site naturel de l'étang de VIRELLES et organisée par l'ASBL VIRELLES NATURE.

### **1 – Réservations.**

Les réservations se font exclusivement auprès du secrétariat de l'ASBL VIRELLES NATURE lequel complète un formulaire de réservation précisant les dates d'activités, le nombre et les coordonnées des participants ainsi que les conditions financières (tarif).

La réservation sera considérée comme définitive lorsque Virelles Nature aura reçu le paiement de l'aube sauvage sur son compte bancaire dans un délai de 15 jours après la date de réservation. Une lettre de confirmation sera envoyée au(x) participant(s) dès réception du paiement.

### **2 – Annulation - modifications**

Toute annulation relative à une réservation doit parvenir à VIRELLES NATURE **au moins 10 jours ouvrables** avant la date de l'activité.

Virelles Nature asbl ne rembourse pas le(s) participant(s) qui ne se présente (nt) pas le jour de l'activité ou qui n'a (ont) pas annulé dans les délais requis.

Il peut arriver que nous devions annuler l'activité en raison de circonstances qui ne nous seraient pas imputables ou pour des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. Dans ce cas, nous informons dès que possible le(s) participant(s). Nous proposons soit d'annuler la réservation et de rembourser les sommes déjà payées, soit de postposer l'activité à une autre date.

### **3 – Assurances ACCIDENT et de responsabilités.**

Chaque personne doit se conformer aux règles de prudence et respecter les consignes de sécurité en vigueur sur le site. Nous ne pouvons être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle.

Notre assurance couvre notre responsabilité civile pour tout dommage résultant d'une faute qui pourrait nous être imputable.

### **4 – Equipements nécessaires**

Les participants veilleront à disposer de vêtements adéquats pour une activité extérieure (Bottes ou bonnes chaussures de marche, vêtements chauds et imperméables...). Aucun équipement spécifique n'est nécessaire. Nous conseillons toutefois d'emporter appareil photo et paire de jumelle.

### **5 – Nombre de participants.**

Un canoë a une capacité de maximum 11 adultes et 1 enfant (8-12 ans).

### **6 – Règles de bonne conduite avec la nature**

Manquer de respect envers l'environnement, c'est manquer de respect envers nous-même.

Durant votre activité sur le site naturel de l'étang de VIRELLES, nous vous invitons à respecter les consignes données par VIRELLES NATURE afin de préserver l'environnement, l'ordre et la propreté des lieux dans lesquels se déroulent les activités.

### **7 – Réclamations**

Nous mettons tout en œuvre pour que votre aube sauvage se passe pour le mieux et nous nous efforçons de régler à l'amiable les litiges éventuels qui pourraient survenir. Toute réclamation doit nous être adressée dans le délai de 30 jours après l'activité. Passé ce délai, nous refuserons de la prendre en considération.

### Adresse de contact

**AQUASCOPE VIRELLES – Service éducatif, Géré par Virelles Nature ASBL**

Rue du lac, 42 - 6461 Virelles

Tél 060/21.13.63 - Fax 060/21.91.95

Fortis : 260-0359500-87

Mail : [info@aquascope.be](mailto:info@aquascope.be) - Site : [www.aquascope.be](http://www.aquascope.be)